Département
Pyrénées Atlantiques
Commune de
Boucau

BOUCAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 20 JUIN 2018

DELIBERATION N° 9

Nombre de membres en exercice: 29 Présents: 23 Votants: 27

Pour : 27
Contre : /
Abstentions : /

Objet : Autorisation donnée à l'Office 64 et au COL pour le dépôt d'une demande de permis de construire (Ilot

Biremont 1)

L'an deux mil dix-huit, le vingt juin à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation: 14 juin 2018

Membres présents: F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J.DOS SANTOS, MJ ROQUES, M. EVENE, C. ORDONNES, JM. BAGNERES-PEDEBOSCQ, JD BONNOME, S. PUYO, G. ELGART, C. DUFOUR, M. LORDON, J. DARRIGADE A. VALOT, AM BARTHE, J. DUBOURDIEU, MJ ESPIAUBE, JP CRESPO, C. MARTIN, F. MARTINEZ, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration :

C. DUPIN (procuration à C. DUFOUR), A. LECHEVALLIER (procuration à JM BAGNERES-PEDEBOSCQ), G. MOSCHETTI (procuration à F. GONZALEZ), C. LOUTALET (procuration à JP CRESPO)

Membres excusés n'ayant pas donné procuration : UA. DEL PRADO, MA. THEBAUD

Secrétaire de séance : S. PUYO

Monsieur Gilles LASSABE, Adjoint, rappelle le projet d'aménagement de l'îlot Biremont 1 déclaré d'intérêt communautaire qui doit être réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

Il s'agit d'une opération immobilière emblématique pour la Commune et essentiellement résidentielle puisqu'elle comptera près de 150 logements dont 70 % de logements locatifs sociaux et 30 % en accession sociale à la propriété permettant ainsi de répondre, en partie, aux besoins existants.

Ce projet s'inscrit par ailleurs dans la volonté de la Commune de restructurer par le renouvellement urbain et dans un objectif d'optimisation du foncier son centre ancien qui bénéficie des transports collectifs et de tous les équipements nécessaires à la vie quotidienne de ses habitants.

Pour mener à bien cette opération, la Communauté d'Agglomération Pays Basque a engagé une consultation auprès de bailleurs sociaux qui a permis de retenir le groupement OFFICE 64 - LE COL.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt à la Sous Préfecture de Bayonne le et de la publication le L'opération Biremont 1 a été déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral du 25 juillet 2017. L'arrêté de cessibilité a été rendu le 6 octobre 2017 et l'ordonnance d'expropriation prise le 25 octobre 2017.

Il est rappelé que la Commune est propriétaire de terrains dans le périmètre de l'îlot Biremont 1 que, par délibération en date du 17 mars 2015, elle s'est engagée à céder à l'euro symbolique lorsque le projet entrera dans sa phase opérationnelle. Les parcelles concernées sont cadastrées AO n° 169, 171, 174, 175, 282 et 369 représentant une superficie totale de 1 865 m².

La demande de permis de construire doit être déposée dans les semaines à venir. Le Conseil Municipal doit donc autoriser l'OFFICE 64 et le COL à déposer la demande sur les parcelles communales susvisées.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé, Après en avoir délibéré,

. Autorise l'OFFICE 64 et le COL à déposer une demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées AO n° 169, 171, 174, 175, 282 et 369 représentant une superficie totale de 1 865 m², dans le cadre du projet îlot Biremont 1.

Pour extrait certifié conforme Boucau, le 21 juin 2018 Le Maire,

Francis GONZALEZ



- Par publication ou notification le 25/06/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/06/2018